



Entretien annuel d'évaluation : situation de soumission

Par **Felis33**, le **27/06/2017** à **10:50**

Bonjour,

Mes entretiens d'évaluation se passent régulièrement mal, pour une raison très particulière : mon responsable hiérarchique me fait passer l'entretien avec son adjointe.

Donc je me retrouve seul contre eux deux, et je subi des moqueries et remarques humiliantes. les deux sont de mise, bien évidemment, et je suis obligé d'être totalement soumis et surtout ne rien dire car l'adjointe est là au cas où ça se passerait mal pour après témoigner de ce qu'ils auront bien voulu décider de dire sur ce qui s'est passé dans l'entretien.

Conclusion : je laisse passer les remarques vexantes et humiliantes, je rigole "jaune", je faire mine de rien et me laisse humilier pour faire passer ces mauvais moments le plus vite possible. C'est à ce jour le mieux que je puisse faire...

question : peut on refuser de passer l'entretien avec 2 responsables hiérarchique, mais seulement 1 ? car, dans ce cas la relation serait bien plus équilibrée, et le chef en question, qui est en fait une personne très lâche, ne se permet aucune remarques humiliante quand il est seul avec moi, il le fait seulement quand il est avec son adjointe qui s'empresse de rigoler aux éclats à la moindre de ses conneries.

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **11:06**

Bonjour,

Si, dans votre entreprise, il existe des délégués du personnel ou des délégués syndicaux, faites vous assister par un délégués et demander à enregistrer l'entrevue, cela va les faire beaucoup moins rigoler.

Par **Felis33**, le **27/06/2017** à **11:28**

oui, et rentrer dans une guerre ouverte... perdue d'avance.
d'autant que je crois avoir lu que l'employeur n'est pas tenu d'accepter des delegués lors d'un eae

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **11:33**

Ce n'est rien moins que certain.

Par **Lag0**, le **27/06/2017** à **11:44**

Bonjour,

Les délégués du personnel n'ont rien à faire dans un entretien annuel d'évaluation ! Ce n'est pas un entretien en vu d'une sanction !

[citation] À noter :

le salarié n'est pas autorisé à être assisté par un représentant du personnel pendant l'entretien.[/citation]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31854>